

ACTION URGENTE

VENEZUELA. UNE AUTRE DÉFENSEURE ARRÊTÉE, UN DÉFENSEUR DÉTENU AU SECRET

Le 8 août 2025, la défenseure des droits humains Martha Lía Grajales a été embarquée semble-t-il par des policiers à Caracas, au Venezuela. Elle est détenue arbitrairement et personne n'avait eu de ses nouvelles ni ne savait où elle se trouvait jusqu'au 11 août. D'autres défenseur-e-s des droits humains sont maintenus en détention arbitraire, dont Javier Tarazona, Rocío San Miguel, Kennedy Tejeda, Eduardo Torres et Carlos Julio Rojas, détenu au secret depuis le 30 juillet. Nous appelons le président Nicolás Maduro à dévoiler immédiatement le sort réservé à toutes les personnes détenues, à libérer toutes celles qui le sont de manière arbitraire et à protéger leurs droit à la vie, à l'intégrité physique et à un procès équitable.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République : Nicolas Maduro
Palacio de Miraflores,
Av. Nte. 10, Caracas 1012,
Caracas, Venezuela

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de vous faire part de mon indignation au sujet de la détention arbitraire de la défenseure des droits humains Martha Lía Grajales et du fait que le sort qui lui avait été réservé et le lieu où elle se trouvait aient été dissimulés du 8 au 11 août, ce qui s'apparente à une disparition forcée de courte durée. Les charges retenues contre elle, à savoir incitation à la haine, complot avec un gouvernement étranger et association criminelle, ne sont ni étayées ni crédibles. Il s'agit d'infractions pénales couramment invoquées pour persécuter et sanctionner toute forme de dissidence réelle ou présumée.

La détention arbitraire et la disparition forcée de Martha Grajales ont eu lieu en pleine répression inexcusable contre le droit de manifester pacifiquement, exercé par les mères de détenu-e-s et les militant-e-s qui les soutiennent. Le 5 août, quelques jours avant que Martha Grajales ne soit arrêtée par des agents non identifiés, des dizaines de mères et de militant-e-s, dont Martha, ont été agressés et dépouillés par des groupes armés alors qu'ils faisaient une veillée devant la Cour suprême de Justice du Venezuela. La manière dont ces mères courageuses et ces militant-e-s ont subi des violations et ont de nouveau été malmenés est choquante et nous la condamnons avec la plus grande fermeté.

En outre, nous demeurons inquiets du sort et du respect des droits des autres défenseur-e-s des droits humains détenus arbitrairement en raison de leur militantisme, notamment de : Javier Tarazona, détenu depuis le 2 juillet 2021 ; Rocío San Miguel, arrêtée le 9 février 2024, qui a besoin d'une intervention chirurgicale en urgence et d'une rééducation ; Carlos Julio Rojas, détenu depuis le 15 avril 2024 ; Kennedy Tejeda, arrêté le 2 août 2024 ; et Eduardo Torres, arrêté le 9 mai 2025. La situation actuelle de Carlos Julio Rojas est particulièrement inquiétante. Depuis le 30 juillet, sa famille a cessé d'avoir des contacts avec lui ; il est privé d'appels téléphoniques, de visites et même de colis de nourriture et de médicaments que les autorités du centre d'El Helicoide où il est détenu ne fournissent pas.

Plus de 800 autres personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques et victimes de disparitions forcées, dont certaines originaires d'Espagne, de Colombie et d'Ukraine, sont actuellement incarcérées injustement dans des centres de détention vénézuéliens où elles subissent de multiples violations des droits humains et crimes de droit international. Nous rappelons aux autorités vénézuéliennes qui commettent des crimes de droit international et de graves violations des droits fondamentaux qu'elles font l'objet d'un suivi et d'un examen minutieux de la part des mécanismes internationaux d'obligation de rendre des comptes, y compris des Nations unies et de la Cour pénale internationale.

Nous demandons la libération immédiate et sans condition de Martha Lía Grajales, Eduardo Torres, Javier Tarazona, Rocío San Miguel, Carlos Julio Rojas et Kennedy Tejeda, ainsi que de toutes les victimes de détention arbitraire au Venezuela. Enfin, nous engageons les autorités à dévoiler le sort réservé à toutes les victimes de disparitions forcées et le lieu où elles se trouvent, et à protéger leurs droit à la vie, à l'intégrité physique et à un procès équitable.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

La politique de répression du gouvernement de Nicolás Maduro, mise en place de longue date pour réduire au silence toute forme de dissidence réelle ou présumée, a atteint un sommet historique après l'élection du 28 juillet 2024, avec plus de [2 000 personnes détenues arbitrairement](#) pour des raisons politiques, dont beaucoup ont été accusées de terrorisme et d'incitation à la haine, apparemment sans fondement, y compris parmi des catégories vulnérables de la population telles que [les enfants et les personnes en situation de handicap](#). Selon l'organisation locale Foro Penal, au 5 août 2025, au moins 807 personnes demeuraient détenues arbitrairement pour des raisons politiques, dont 95 femmes, quatre adolescent·e·s et 44 personnes dont on ne connaissait ni le sort, ni le lieu où elles se trouvaient.

Dans son dernier rapport intitulé [Detentions Without a Trace](#), Amnesty International a établi le profil de 15 individus dont l'histoire illustre le recours généralisé aux disparitions forcées au Venezuela, plus particulièrement entre août 2024 et juin 2025. Au 11 août 2025, huit de ces personnes étaient toujours disparues : Andrés Martínez (espagnol), Damián Rojas, Danner Barajas (colombien), Eudi Andrade, Jorgen Guanares, Jose María Basoa (espagnol), Rory Branker, et Yevhenii Petrovich Trush (ukrainien). Quant à Alfredo Díaz, Dennis Lepaje, Eduardo Torres, Raymar Pérez et Rosa Chirinos, on sait désormais où ils se trouvent, mais ils sont maintenus arbitrairement en détention.

Dans le cadre de cette politique de répression, le gouvernement n'a cessé de harceler, de poursuivre et de censurer les militant·e·s et les organisations de la société civile qui s'efforcent de protéger les droits des Vénézuélien·ne·s dans une situation complexe d'urgence humanitaire et de profonde crise des droits humains qui les fait fuir en nombre sans précédent, en quête de sécurité et de protection. Au mois de mai 2025, plus de [7,9 millions](#) de personnes avaient fui le Venezuela.

Comme l'a dénoncé Amnesty International à maintes reprises, les défenseur·e·s des droits humains au Venezuela sont constamment exposés à un risque de harcèlement, d'agression et d'arrestation. Le gouvernement de Nicolás Maduro mène actuellement plusieurs initiatives visant à contrôler et réduire au silence les organisations de défense des droits humains et de la société civile. La loi [adoptée](#) en août 2024, baptisée « Loi relative à l'audit, à la régularisation, à l'action et au financement des organisations non gouvernementales et associées », surnommée « loi anti-ONG », impose des contrôles stricts nécessitant de remettre la liste de leurs membres et de leur personnel, celle de leurs avoirs, celle de leurs donateurs et d'enregistrer tous les mouvements financiers. En cas de non-respect de ces obligations, les organisations de la société civile pourraient être fermées et faire l'objet de poursuites pénales. Le projet de loi est entré en vigueur en février 2025.

Depuis 2020, plusieurs rapports de la [Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela](#) ont fourni des informations détaillées sur des centaines de cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans le pays depuis 2014, ainsi que d'exemples d'instrumentalisation de la justice par le gouvernement dans le cadre de sa politique répressive, en concluant que certains de ces crimes de droit international et violations des droits humains pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Dans l'un de ceux publiés en 2024, elle a indiqué avoir « des motifs raisonnables de croire que le crime de persécution a été commis en République bolivarienne du Venezuela tout au long de la période considérée ».

Depuis novembre 2021, le [Bureau du procureur](#) de la [Cour pénale internationale](#) mène une enquête pénale sur la situation au Venezuela, précisément pour « [c]rimes contre l'humanité de privation de liberté ou toute grave privation de liberté physique (...) ; torture (...) ; viol et/ou autres formes de violence sexuelle d'une gravité comparable (...) ; et persécution à caractère politique contre des personnes détenues (...), qui ont été commis depuis au moins avril 2017, par des membres des forces de sécurité de l'État, des autorités civiles et des personnes pro-gouvernementales (ou groupes appelés "collectifs") ».

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 31 janvier 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : les défenseur·e·s des droits humains (ils)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/9415/2025/fr/>